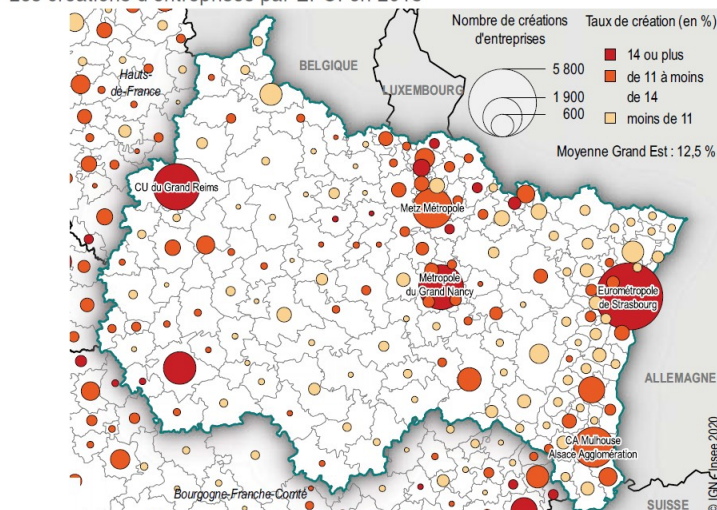


Strasbourg, le 5 février 2020

Communiqué de presse

Les créations d'entreprises dans les cinq plus grandes intercommunalités du Grand Est *Un niveau sans précédent en 2018*

Les créations d'entreprises par EPCI en 2018



Lecture : l'Eurométropole de Strasbourg enregistre 5 760 nouvelles entreprises en 2018 et un taux de création de 15,9 %.
Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.
Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

En 2018, 15 140 entreprises sont créées dans les cinq plus grandes intercommunalités du Grand Est : l'Eurométropole de Strasbourg (5 760 créations), la Communauté Urbaine du Grand Reims (2 750), la Métropole du Grand Nancy (2 560), la Communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (2 060) et Metz Métropole (2 000). C'est un record !

Ces créations d'entreprises représentent désormais 41 % des 37 310 nouvelles entreprises de la région, contre 35 % dix ans plus tôt. Entre 2010 et 2018, dans tous les secteurs, le nombre de créations a augmenté plus rapidement dans ces EPCI que dans l'ensemble du Grand Est.

Les immatriculations de micro-entrepreneurs sont nombreuses (6 470 nouvelles entreprises) et les créations d'entreprises individuelles apparaissent globalement très dynamiques. Les secteurs d'activité du soutien aux entreprises et du commerce concentrent près de quatre nouvelles entreprises sur dix, tandis que les secteurs des transports et de l'hébergement-restauration se développent considérablement. Parmi les entrepreneurs individuels, 46 % ont moins de 30 ans et deux tiers sont des hommes. Ces jeunes s'orientent le plus souvent vers le statut de micro-entrepreneur.

Insee Analyses Grand Est n° 108 – février 2020
Publiable le 7 février à 6h00

Contacts presse

Strasbourg
Véronique Heili
☎ 03 88 52 40 77

dr67-communication-externe@insee.fr

Reims
Catherine Durand
☎ 03 26 48 66 60

dr51-communication-externe@insee.fr

Nos publications : <https://www.insee.fr/fr/statistiques?debut=0&categorie=2&collection=7+88+61+34>